



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2018

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 56

Votants : 70 (dont 14 procurations)

N° 9

OBJET :

ATTRIBUTION

SUBVENTIONS  
DIVERSES

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : - 2 OCT. 2018

Publiée ou notifiée

le : - 2 OCT. 2018

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY- F. SZYPULA – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT – F. GONZALES – P. MONTAGNER – I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD – N. RAY – J. ROIG - J.M. GUERRE – J.P BLANC (à partir de la question n°7) - C. CATARD – C. SEGUIN – P. COLAS – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE – B. BAYLAUCQ – A. DAUPHIN - - JY. CHEGUT (de la délibération n°1 à la délibération n°41A/ et à partir de la délibération n°42B/) – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND –A. GIRAUD – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – E. GOULFERT - M. GUYOT – A. CHAPUIS – M. MERLE - C. BOUARD– P. BONNET – C. MALHURET – E. VOITELLIER - B. KAJDAN - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL (de la délibération n°1 à la délibération n°22 et à partir de la délibération n°27) - MO. COURSOL - F. SKVOR – C. LEPRAT – JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mmes et MM. F. DUBESSAY à J. ROIG – P SEMET à JY. CHEGUT (de la délibération n°1 à la délibération n°41A/ et à partir de la délibération n°42B/) - F. HUGUET à MC. VALLAT - J. COGNET à A. DAUPHIN – JM. BOUREL à B. AGUIAR - J. BLETTYERY à F. SZYPULA - G. MAQUIN à JJ. MARMOL (de la délibération n°1 à la délibération n°22 et à partir de la délibération n°27) - YJ. BIGNON à C. BENOIT - JL GUITARD à B. KAJDAN - S. FONTAINE à F. AGUILERA - MC. STEYER à C. LEPRAT - C. GRELET à E. VOITELLIER - C. POMMERAY à F. SKVOR - M.J. CONTE à G. MARSONI, Conseillers Communautaires.

Absents excusés : Mmes et MM. J. JOANNET - F. SEMONSUT - H. DUBOSCQ

- N. COULANGE – M. CHARASSE - F. BOFFETY - W. PASZKUDZKI, Conseillères Communautaires.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et notamment son article 10, modifié par la loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016 – article 18,

**Vu** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de la loi susvisée et prévoyant la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques

**Vu** la circulaire du 29 septembre 2015, relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations,

**Vu** les statuts de Vichy Communauté,

**Vu** l'examen des dits-dossiers dans les commissions thématiques concernées,

**Propose** au Conseil Communautaire :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement aux associations et organismes suivants :

Sports :

- SASP J.A.Vichy-Clermont Métropole ..... 255 000 €

*Avenant numéro 1 ci-joint*

*(255 000 € correspondant à la saison 2018/2019 avec un versement d'un acompte d'un montant de 127 500 € prévu en juillet 2018 et le solde d'un montant de 127 500 € prévu en janvier 2019)*

- Société des Courses ..... 340 000 €

Dont 150 000 € de subvention de fonctionnement, 90 000 € de subvention d'investissement et 100 000 € de subvention exceptionnelle complémentaire pour la piste de trot.

*Avenant numéro 2 ci-joint.*

Culture :

- Musiques Vivantes ..... 6 000 €

*Avenant numéro 1 à la Convention d'objectif 2017-2019 voté le 22 Juin 2017 ci-joint*

- Société Musicale "L'Indépendante" Saint-Germain-Des-Fossés ..... 8 000 €

*Subvention de fonctionnement*

- d'attribuer une subvention exceptionnelle d'investissement à l'association suivante :

Culture :

- Maison Albert Londres ..... 5 000 €

*Pour des travaux sur la maison Albert Londres*

- d'attribuer une subvention exceptionnelle aux associations et organismes suivants :

Sports :

- Commune de Châtel-Montagne ..... 1 500 €

*Pour le Trail, course pédestre de pleine nature, le 09 Septembre 2018*

- Association des Amis du Poney Club de Trangy ..... 1 500 €

*Pour la tournée des As du 06 et 07 Octobre 2018*

.../...

- Société Hippique Région Auvergne ..... 3 000 €  
*Pour le concours CSO du 07 au 09 Septembre 2018 sur le Stade Equestre du Sichon*

- d'autoriser M. le Président ou le vice-président délégué à signer les conventions ci-annexées

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- adopte ces propositions,
- autorise M. le Président ou vice-président délégué à signer les conventions ci-annexées avec les associations concernées,
- charge M. le Président, et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

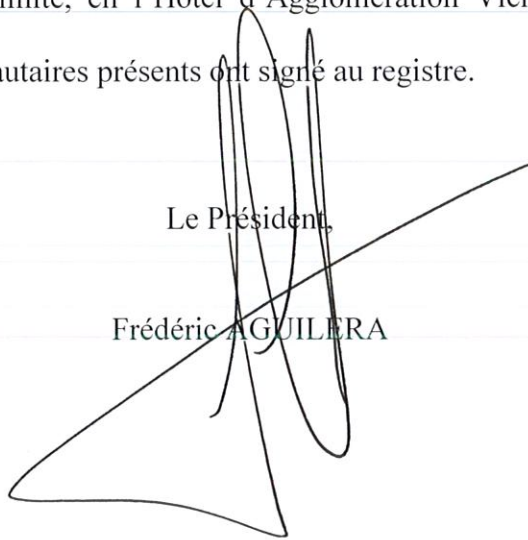
.....

Fait et délibéré à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 20 septembre 2018.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

PROJET

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION**

Entre les soussignés:

La Communauté d'Agglomération Vichy Communauté, domiciliée en l'Hôtel d'Agglomération, 9, place Charles de Gaulle à 03200 VICHY, représentée par son Président, Monsieur Frederic AGUILERA,

D'une part,

Et :

L'association « Musiques Vivantes », représentée par Madame Michèle DEPLAT, Présidente, dont le siège social est fixé à Vichy, 56 avenue Victoria

D'autre part,

**Vu** la convention d'objectifs 2017-2019 entre la Communauté d'Agglomération Vichy Communauté et l'association Musiques Vivantes, votée par le Conseil Communautaire du 22 juin 2017,

Il est décidé et convenu ce qui suit :

Article 1 :

**L'article IV B) – Montant de la subvention et modalités de versement est modifié comme suit :**  
Le montant global de la subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2018, est fixé à six mille Euros, Cette subvention sera versée en novembre sur production du rapport d'activité 2018.

Article 2 :

Les dispositions de la convention initiale non modifiées par le présent avenant demeurent intégralement applicables.

Fait à Vichy, le

Pour Musiques Vivantes

La Présidente,

Michèle DEPLAT

Pour la Communauté d'Agglomération  
Vichy Communauté,

La Vice-Présidente,

Charlotte BENOIT

PROJET

**AVENANT N°2 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT ENTRE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VICHY COMMUNAUTE ET LA SOCIETE DES  
COURSES DE VICHY**

Entre les soussignés:

La Communauté d'Agglomération Vichy Communauté, domiciliée en l'Hôtel d'Agglomération, 9, place Charles de Gaulle à 03200 VICHY, représentée par son Président, Monsieur Frederic AGUILERA,

D'une part,

Et :

La Société des Courses de Vichy, domiciliée 11 rue Alquié à 03200 VICHY, représentée par Monsieur Philippe BOUCHARA, agissant en sa qualité de Président du Conseil d'administration,

D'autre part,

**Vu** la convention pluriannuelle de partenariat 2017-2019 entre Vichy Communauté et la Société des Courses de Vichy votée par le Conseil Communautaire du 30 mars 2017 et signée le 12 avril 2017,

**Vu** l'avenant N°1 à la convention pluriannuelle de partenariat entre Vichy Communauté et la Société des Courses de Vichy voté par le Conseil Communautaire du 08 Mars 2018 et signé le 09 Avril 2018,

**Considérant** les projets de la Société des Courses et les engagements pris,

Il est décidé et convenu ce qui suit :

Article 1 : après le dernier alinéa de l'article 4

Le montant total de la subvention allouée au titre de l'exercice 2018 s'élève à 340 000 € et est fixé comme suit :

- Subvention de Fonctionnement 2018 : 150 000 €
- Subvention d'Investissement 2018 : 90 000 €
- Subvention exceptionnelle complémentaire pour la rénovation de la piste de trot : 100 000 € sur un budget prévisionnel de 1 200 000 € HT.

Les modalités de versement sont les suivantes :

- Pour la subvention de fonctionnement :
  - o 50% à la signature de l'avenant
  - o 50% au 1<sup>er</sup> novembre 2018 et sur la base du rapport d'activité transmis par la Société des Courses
- Pour la subvention d'investissement :
  - o un acompte de 80% de l'aide d'investissement à signature l'avenant,

- le solde de 20%, au prorata des dépenses acquittées, à la réception des factures et du compte rendu financier. La Société des Courses s'engage à reverser le trop perçu, si les investissements ne permettaient pas de justifier l'acompte de 80%.
- Pour la subvention exceptionnelle complémentaire :
  - un acompte de 80% de l'aide d'investissement à signature l'avenant,
  - le solde de 20%, au prorata des dépenses acquittées, à la réception des factures et du compte rendu financier. La Société des Courses s'engage à reverser le trop perçu, si les investissements ne permettaient pas de justifier l'acompte de 80%.

Article 2 :

Les dispositions de la convention initiale non modifiées par le présent avenant demeurent intégralement applicables.

Fait à Vichy, le

Pour la Société des Courses de Vichy

Pour la Communauté d'Agglomération  
Vichy Communauté,

Le Président,

Le Président,

Philippe BOUCHARA

Frédéric AGUILERA

PROJET

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT ENTRE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VICHY COMMUNAUTE, LA VILLE DE VICHY ET LA  
SOCIETE ANONYME SPORTIVE PROFESSIONNELLE JEANNE D'ARC DE VICHY CLERMONT  
METROPOLE**

Entre

**La Communauté d'Agglomération Vichy Communauté**, domiciliée 9 place Charles de Gaulle à Vichy, représentée par Monsieur Jean Sébastien LALOY Vice-Président, ci-après dénommée, la Communauté, agissant en application de la délibération n°.... du Conseil Communautaire en date du 20 Septembre 2018,

Et

**La Ville de Vichy** représentée par Monsieur Frédéric AGUILERA, Maire dûment habilité par une délibération du Conseil municipal n°.... en date du 24 Septembre 2018,

d'une part,

Et

**La Société Anonyme Sportive Professionnelle dénommée Jeanne d'Arc de Vichy Clermont Métropole** (SASP JAVCM), inscrite au RCS de Cusset sous le n°501.016.372, dont le siège social est au Centre Omnisports, BP.92617 – 03206 VICHY Cedex, représentée par Monsieur Yann LE DIOURIS agissant en qualité de Président exécutif,

d'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1<sup>er</sup> – Après le 2ème alinéa de l'article 4 de la convention de partenariat conclue pour une durée de 3 ans correspondant aux saisons sportives 2017/2018 – 2018/2019 et 2019/2020, il est inséré :

**Pour la saison 2018/2019 :**

A la suite du maintien de la SASP JAVCM en Pro B et au terme de la concertation, il a été convenu entre les parties de fixer le montant de la subvention de la saison sportive 2018/2019 comme suit :

- 150 000 € pour la Ville de Vichy
- 255 000 € pour Vichy Communauté

Le montant de la subvention sportive 2018/2019, objet du présent avenant, sera versé en deux fois, aux dates stipulées dans l'article 5 de la convention initiale.

Article 2 – Les dispositions de la convention initiale non modifiées par le présent avenant demeurent intégralement applicables.

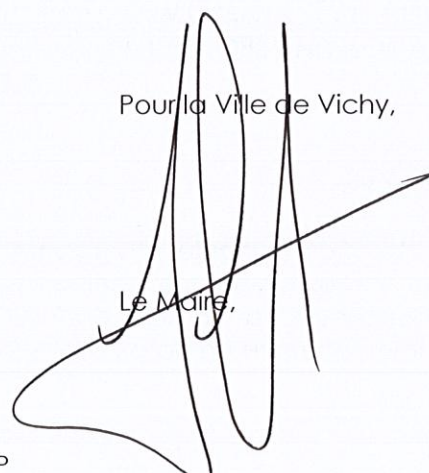
Fait à VICHY, le

Pour la Communauté d'Agglomération,  
Vichy Communauté

Le Vice-Président

Pour la Ville de Vichy,

Le Maire,

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several vertical loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Pour la SASP  
Jeanne d'Arc de Vichy Clermont Métropole

Le Président exécutif



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : DELIBERATION N° 9 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20/09/2018  
ATTRIBUTION - SUBVENTIONS DIVERSES

.....  
Date de décision: 20/09/2018

Date de réception de l'accusé 02/10/2018  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20SEPT2018\_9

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20180920-20SEPT2018\_9-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .5

Finances locales

Subventions

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

.....  
Nom du fichier : 9.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20180920-20SEPT2018\_9-DE-  
1-1\_1.pdf )